

GUIDE DES NORMES ET MODALITES (ACCÈS) RELATIVES A L'EVALUATION DES APPRENTISSAGES CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES DES NAVIGATEURS



Édition : Juin 2023

Table des matières

Résumé des normes et modalités Accès	3
Bulletins et relevés des apprentissages.....	4
Épreuves ministérielles.....	5
Épreuves « Commission scolaire »	6
Épreuves Accès	7
Demande de révision	8
Conditions d'admission aux examens de reprise (janvier et juin).....	10
Absences aux évaluations ponctuelles et de fin de session	11
Domaine des langues.....	12
Domaine de l'Univers social	17
Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie	18
Domaine de l'Informatique	27
Annexes	28

Résumé des normes et modalités Accès collégial

INTRODUCTION

La révision de nos normes et modalités en évaluation a pour but de conduire les acteurs de notre établissement à déterminer ce que nous devons faire pour que la vision de l'évaluation, préconisée par les encadrements légaux en vigueur, imprègne les pratiques évaluatives de nos enseignants. Cette démarche réflexive représente donc une occasion propice à la recherche collective et locale de solutions au regard des défis que pose l'évaluation dans le respect des responsabilités de chacun : **Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages** (MELS 2005), **Régime pédagogique et Instruction annuelle 2017-2018** (MESS 2017), **Guide de la sanction des études et des épreuves ministérielles** (MESS 2015).

Il importe également de veiller à ce que nos normes et modalités répondent à différents questionnements des parents, des élèves, ou des enseignants, concernant l'évaluation des apprentissages. De plus, elles **doivent refléter fidèlement la réalité des pratiques évaluatives du programme Accès** afin qu'elles soient en lien avec les encadrements légaux en vigueur tels que mentionnés précédemment, notamment la Politique d'évaluation des apprentissages (MELS 2003).

Bref, le document de nos normes et modalités représente le fruit d'un consensus d'une équipe d'enseignants sur leurs façons de faire en matière d'évaluation et servira également d'assise pour actualiser le résumé des normes et modalités destiné aux parents. Le recours à cette approche concertée contribue à la clarification de la vision commune du processus de l'évaluation des apprentissages par les différents intervenants du programme Accès et servira de guide pour tout nouvel enseignant se joignant à notre équipe.

Afin de parvenir à une compréhension commune, voici les principales caractéristiques d'une norme et d'une modalité :

<i>NORMES</i>	<i>MODALITÉS</i>
<ul style="list-style-type: none">- Est une référence commune ;- Provient d'un consensus au sein d'une équipe-école possède un caractère prescriptif ;- Peut être révisée au besoin ;- Respecte la Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique ;- Est harmonisée au Programme de formation de l'école québécoise ;- S'appuie sur la Politique d'évaluation des apprentissages et sur la Politique de l'adaptation scolaire	<ul style="list-style-type: none">- Précise les conditions d'application de la norme ;- Peut être révisée au besoin ;- Oriente les stratégies ;- Indique des moyens d'action.

Bulletins et relevés des apprentissages

Session automne

Étape	Mois	Bulletins
1	Fin août à début octobre	Bulletin-école : Octobre Pondération : 30 %
2	Octobre à mi-janvier	Bulletin-école : Fin janvier Pondération : 70 % Relevé des apprentissages : mi-février

Session hiver

Étape	Mois	Bulletins
1	Janvier à mi-mars	Bulletin : mars Pondération 30 %
2	Mi-mars à juin	Bulletin-école : juillet Pondération : 70 % (résultat-école) Relevé des apprentissages : juillet

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

Niveau	Discipline	Mois	Pondération de l'année	
Épreuves uniques liées à la diplomation				IMPORTANT
4 ^e secondaire	Science et technologie Volet théorie (055-410)	Janvier Juin	50 %	<p><i>Le résultat sommaire apparaissant au bulletin final n'est pas celui qui confirme la réussite de l'élève.</i></p> <p><i>Le résultat final est celui communiqué par le relevé des apprentissages officiel délivré par le MEQ.</i></p>
	Mathématique (CST et SN) Compétence 2 : Raisonnement (063-420 et 065-426)	Janvier Juin (SN) Juin (CST)	50 %	
	Anglais de base Écriture (134-530) Communiquer (134-510)	Janvier Juin Mai/juin	50 %	
5 ^e secondaire	Français Écriture (132-520)	Décembre Mai	50 %	

ÉPREUVES « CENTRE DE SERVICES »

Niveau	Discipline	Mois	
Épreuves uniques liées à la diplomation			IMPORTANT
4 ^e secondaire	Mathématique (CST et SN) Compétence 1 : Raisonner (063-410 et 065-426)	Décembre Mai	<p><i>Le résultat sommaire apparaissant au bulletin final n'est pas celui qui confirme la réussite de l'élève. Le résultat final est celui communiqué par le relevé des apprentissages officiel délivré par le MEQ.</i></p>
	Anglais Lecture / Écriture / Oral (134-404)	En classe – Janvier/juin	
	Français Lecture / Écriture (132-410, 420)	Janvier/juin	
5 ^e secondaire	Anglais de base Lecture (134-520)	En classe – Janvier/mai	
	Français Lecture (132-510)	Janvier/juin	
	Mathématique (CST et SN) Compétence 1 : Résoudre une situation problème (063-504 – CST, 065-506 – SN)	Décembre Mai	
	Mathématique (CST et SN) Compétence 2 : Utiliser un raisonnement mathématique (063-504 – CST, 065-506 – SN)	Janvier/juin	
	Chimie 051- 504	Janvier Juin	
	Physique 053 – 504	Janvier Juin	

ÉPREUVES « ACCÈS »

Niveau	Discipline	Date	
			IMPORTANT
4 ^e secondaire	Français enrichissement 128 - 452	Continue	
	Sciences de l'environnement (SE) 058 - 402	Janvier Juin	
	Histoire (085-404)	Janvier Juin	
	Mathématique programme local (064-472)	Continue	
5 ^e secondaire	Outils informatiques 111- 552 111-562	Continue automne Continue hiver	
	Projet Orientation 106 -582	Continue	
	Français enrichissement 128 - 552	Continue	
	Mathématique programme local (067-562)	Continue	

Demande de révision de correction

Épreuve MEQ

1. Après réception du relevé de ses apprentissages, l'élève dispose **d'un délai de six mois** pour faire une demande de révision de correction **d'une épreuve unique (examen MEQ)**.
2. Toute demande de révision de correction **d'une épreuve unique** doit être faite par l'élève lui-même en se rendant sur le site du MEQ.

Épreuve Accès, CSSDN

Processus de révision de la notation à une épreuve

1. L'élève ou ses parents qui désirent faire une demande de révision de la notation à une épreuve doit acheminer la demande à la direction du centre par écrit en utilisant le formulaire de demande de révision de note dûment complété.

La demande de révision doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la connaissance du résultat. Toutefois, la demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée et uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande. La demande de révision d'un résultat obtenu à la suite d'une évaluation tenue au plus tard le dernier jour du calendrier scolaire ne peut cependant être soumise après le 15 juillet suivant.

Dans le cas du non-respect des délais mentionnés ci-haut, la demande sera refusée.

2. Le directeur qui constate que la demande de révision est complète et motivée la transmet sans délai à l'enseignant à qui l'élève est confié et lui demande de procéder à la révision.

S'il est prévu que l'enseignant à qui l'élève est confié soit absent pour une période d'au moins 10 jours ouvrables, le directeur communique avec cet enseignant pour s'enquérir de la possibilité pour lui de procéder à la révision dans le délai prescrit à moins que l'enseignant soit absent pour l'un des motifs prévus aux articles 79.1 et 79.8 à 79.12 de la Loi sur les normes du travail (chapitre N-1.1) ou en raison d'un congé de maternité, de paternité ou parental.

Le directeur confie la demande de révision à un autre enseignant lorsque l'enseignant à qui l'élève est confié fait défaut de répondre dans un délai de cinq jours ouvrables, confirme ne pas être en mesure de procéder à la révision dans le délai prescrit ou est absent pour l'un des motifs prévus à l'alinéa précédent. L'enseignant à qui la demande de révision est ainsi confiée

est choisi en fonction de son expertise dans la discipline ou le champ d'enseignement concerné par la demande de révision.

3. L'enseignant doit, dans un délai de cinq jours ouvrables de la transmission de la demande par le directeur de l'établissement, donner par écrit à ce dernier le résultat que l'élève obtient à la suite de la révision ainsi que les motifs sur lesquels il s'appuie.

N.B. : La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.

4. Le directeur communique sans délai ce résultat ainsi que les motifs à l'élève ou à ses parents. Il informe également l'élève ou ses parents de leur droit de consulter les pièces à l'appui de ce résultat.

Conditions d'admission aux examens de reprise (janvier et juin₁).

₁ Pour la session d'examens de juin, les reprises sont offertes aux élèves du CEAN seulement.

Types d'épreuves	Conditions	
<ul style="list-style-type: none">CSSDNMEQ	<ul style="list-style-type: none">Élève inscrit en Accès<ul style="list-style-type: none">Si l'élève est inscrit au cours, il doit obligatoirement faire l'épreuve finale de fin de session ;Élève non inscrit en Accès<ul style="list-style-type: none">L'élève doit remplir le formulaire de demande d'examen ;	Lors d'un examen de reprise seulement, aucune préparation par un enseignant de l'accès ne sera fournie.

Lorsqu'un élève est inscrit à un cours à la suite d'un échec, il doit terminer le cours et se soumettre aux exigences de l'école avant de se présenter à la reprise.

L'élève ayant échoué à une épreuve ou désirant augmenter son résultat peut se présenter à une reprise. Celle-ci s'effectue en fonction des exigences de l'organisme et des règles de sanction en vigueur au moment de la reprise. (Guide de la sanction 2015, 4.3.2 p. 80-81)

Absences aux évaluations ponctuelles et de fin de session

Une reprise est possible si l'absence de l'élève est motivée.

Seuls les motifs reconnus suivants peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve ministérielle soit :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale ;
- Décès d'un parent ou d'un proche ;
- Convocation d'un tribunal ;
- Participation à un événement d'envergure ;

Les modalités de reprise d'un examen Accès ou Cssdn sont :

- a. Dès son retour en Accès, l'élève doit rencontrer l'enseignant pour voir avec lui les modalités de reprise établies.
 - i. Si l'élève est absent à cette reprise et que cette absence est motivée, il doit la reprendre le jour de son retour en Accès selon les modalités déterminées.
 - ii. Si l'élève est absent à cette reprise et que cette absence est non motivée, la note zéro (0) est attribuée.
- b. Si l'élève est absent lors d'une évaluation qui a lieu sur plusieurs périodes, quelle que soit la raison, il doit, le jour de son retour, voir la direction adjointe pour convenir des modalités de reprise établies avec l'enseignant.
- c. **Si l'élève est absent lors d'une évaluation orale** d'équipe et que son absence est motivée, il devra présenter son exposé oral selon les modalités déterminées par l'enseignant concerné. Si l'absence est non motivée, **l'élève perd 10 % du total des points par cours de retard**. Dans les deux cas, les membres de l'équipe présentent l'exposé oral à la date fixée. Cette gestion relève de l'enseignant.
- d. **Si l'élève est absent lors d'un laboratoire de sciences** et que son absence est motivée, il devra faire son laboratoire selon les modalités déterminées par l'enseignant concerné. Si l'absence est non motivée, **l'élève perd 10 % du total des points pour ce laboratoire**. Dans les deux cas, l'élève fait le laboratoire à la date fixée. Cette gestion relève de l'enseignant.

DOMAINE DES LANGUES

Discipline	Compétences ou volets	Modalités d'évaluation
Français (132-406)	Lire et apprécier des textes variés (132-410) Pondération 40 %	Étape 1 : Situations d'apprentissage et d'évaluation variées 30 % Évaluation de lecture 70 % Étape 2 : Situations d'apprentissage et d'évaluation variées 30 % Épreuve CSSDN 50 %
	Écrire des textes variés (132-420) Pondération 40 %	Étape 1 : Situations d'apprentissage et d'évaluation variées 50 % Évaluation d'écriture 50 % Étape 2 : Situations d'apprentissage et d'évaluation variées 50 % Épreuve CSSDN 50 %
	Communiquer oralement selon des modalités variées (132-430) Pondération 20 %	Étape 1 : Communiquer oralement selon des modalités variées 75 % S'informer en ayant recours à l'écoute 25 % Étape 2 : Communiquer oralement selon des modalités variées 75 % S'informer en ayant recours à l'écoute 25 %

Discipline	Compétences ou volets	Modalités d'évaluation
Français (132-506)	Lire et apprécier des textes variés (132-510) Pondération 40 %	Étape 1 : Situations d'apprentissage et d'évaluation variées 30 % Évaluation de lecture 70 % Étape 2 : Situations d'apprentissage et d'évaluation variées 50 % Épreuve CSSDN 50 %
	Écrire des textes variés (132-520) Pondération 50 %	Étape 1 : Situations d'apprentissage et d'évaluation variées 35 % Évaluation d'écriture 65 % Étape 2 : Situations d'apprentissage et d'évaluation variées 80 % Évaluation d'écriture 20 % Examen du MEQ – 50 %* *(Résultat final = MEQ 50 % + sommaire session 50 %)
	Communiquer oralement selon des modalités variées (132-530) Pondération 10 %	Étape 1 : Communiquer oralement selon des modalités variées 70 % % S'informer en ayant recours à l'écoute 30 % Étape 2 : Communiquer oralement selon des modalités variées 70 % S'informer en ayant recours à l'écoute 30 %

Discipline	Évaluation	Modalités d'évaluation
Français enrichissement (128-452)	1 ^{re} étape	Exercices variés 50 % Évaluation fin d'étape 50 %
	2 ^e étape (se terminant en octobre)	Évaluation fin de session 100 %

Discipline	Évaluation	Modalités d'évaluation
Français enrichissement (128-552)	1 ^{re} étape	Exercices variés 50 % Évaluation fin d'étape 50 %
	2 ^e étape (se terminant en octobre)	Évaluation fin de session 100 %

Discipline	Compétences ou volets	Modalités d'évaluation
Anglais (134-404)	<p>Réinvestir sa compréhension des textes (134-420)</p> <p>Pondération 30 %</p>	<p>Étape 1 : Situations d'évaluation en compréhension – 100 %</p> <p>Étape 2 : Situations d'évaluation en compréhension – 60 %</p> <p>Évaluation CSSDN – 40 %</p>
	<p>Écrire et produire des textes (134-430)</p> <p>Pondération 30 %</p>	<p>Étape 1 : Évaluation écriture 100 %</p> <p>Étape 2 : Situations d'évaluation en écriture 60 %</p> <p>Bilan : Évaluation CSSDN 40 %</p>
	<p>Interagir oralement en anglais (134-410)</p> <p>Pondération 40 %</p>	<p>Étape 1 : Évaluation orale 100 %</p> <p>Étape 2 : Situations d'évaluation en évaluation orale – 100 %</p> <p>Bilan : Évaluation CSSDN – 40 %</p>

Discipline	Compétences ou volets	Modalités d'évaluation
Anglais (134-504)	<p>Réinvestir sa compréhension des textes (134-520)</p> <p>Pondération 30 %</p>	<p>Étape 1 : Situations d'évaluation en compréhension – 100 %</p> <p>Étape 2 : Situations d'évaluation en compréhension – 60 %</p> <p>Évaluation CSSDN – 40 %</p>
	<p>Écrire et produire des textes (134-530)</p> <p>Pondération 30 %</p>	<p>Étape 1 : Évaluation écriture 100 %</p> <p>Étape 2 : Situations d'évaluation en écriture – 50 %</p> <p>Examen du MEQ – 50 %*</p> <p>*(Résultat final = MEQ 50 % + sommaire session 50 %)</p>
	<p>Interagir oralement en anglais (134-510)</p> <p>Pondération 40 %</p>	<p>Étape 1 : Évaluation orale 100 %</p> <p>Étape 2 : Évaluation orale – 50 % Évaluation orale – 50 %</p> <p>Bilan : Examen du MEQ – 50 %*</p> <p>*(Résultat final = MEQ 50 % + sommaire session 50 %)</p>

DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL

**Histoire
(085-404)**

Étape 1

Réalité sociale 1 : La formation du régime fédéral canadien (1840-1896)

Tests hebdomadaires 35 %

Examen 1 : 65 %

Étape 2

Réalité sociale 2 : Les nationalistes et l'autonomie du Canada (1896-1945)

Tests hebdomadaires : 10 %

Examen 2 : 25 %

**Réalité sociale 3 : La modernisation du Québec et la Révolution tranquille
(1945-1980)**

Tests hebdomadaires : 10 %

Examen 3 : 25 %

**Réalité sociale 4 : Les choix de société dans le Québec contemporain (de 1980 à
nos jours)**

Tests hebdomadaires : 10 %

Examen 4 : 20 %

**Bilan :
Examen du MEQ**

***(Résultat final = MEQ 50 % + sommaire session 50 %)**

DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE AINSI QUE DE LA MATHÉMATIQUE

**Science et technologie
(055-444)**

Compétence 1 (pratique 40 %) :

- ✚ Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique.
- ✚ Communiquer à l'aide des langages utilisés en sciences et en technologie.
- ✚ L'évaluation s'effectue par des rapports de laboratoire et des mini tests tout au long de la session

Compétence 2 (Théorie 60 %) :

- ✚ Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques.
- ✚ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.
- ✚ L'évaluation s'effectue par des situations d'apprentissage et d'évaluation variées tout au long de la session.

Compétence 3

- ✚ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.
- ✚ Est intégrées à l'évaluation des compétences 1 et 2.

Modalités d'évaluation :

Compétence 1 : Volet pratique : consiste en l'évaluation de rapports de laboratoire, et de mini test.

Compétence 2 : Volet théorique : situations d'apprentissage et d'évaluation variées.

	Étape 1	Étape 2
	30 %	70 %
Volet pratique (valeur de la compétence 40 %)	X	X
Volet théorique (valeur de la compétence 60 %)	X	X

**Sciences et
technologie de
l'environnement
(058-404)**

Compétence 1 (pratique 40 %) :

- ✚ Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique.
- ✚ Communiquer à l'aide des langages utilisés en sciences et en technologie.
- ✚ L'évaluation s'effectue par des rapports de laboratoire et des mini tests tout au long de la session

Compétence 2 (Théorie 60 %) :

- ✚ Mettre à profit ses connaissances scientifiques ou technologiques.
- ✚ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.
- ✚ L'évaluation s'effectue par des situations d'apprentissage et d'évaluation variées tout au long de la session.

Compétence 3

- ✚ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.
- ✚ Est intégrées à l'évaluation des compétences 1 et 2.

Modalités d'évaluation :

Compétence 1 : Volet pratique : consiste en l'évaluation de rapports de laboratoire, et de mini test.

Compétence 2 : Volet théorique : situations d'apprentissage et d'évaluation variées.

	Étape 1	Étape 2
	30 %	70 %
Volet pratique (valeur de la compétence 40 %)	X	X
Volet théorique (valeur de la compétence 60 %)	X	X

**Chimie
(051-504)**

Compétence 1 (pratique 40 %) :

- ✚ Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes relevant de la chimie.
- ✚ Communiquer sur des questions de chimie à l'aide des langages utilisés en sciences et en technologie.
- ✚ L'évaluation s'effectue par des rapports de laboratoire et des mini tests tout au long de la session

Compétence 2 (Théorie 60 %) :

- ✚ Mettre à profit ses connaissances en chimie.
- ✚ Communiquer sur des questions de chimie à l'aide des langages utilisés en science et en technologie.
- ✚ L'évaluation s'effectue par des situations d'apprentissage et d'évaluation variées tout au long de la session.

Compétence 3

- ✚ Communiquer à l'aide des langages utilisés en sciences et technologie
- ✚ Est intégrées à l'évaluation des compétences 1 et 2.

Modalités d'évaluation :

Compétence 1 : Volet pratique : consiste en l'évaluation de rapports de laboratoire, et de mini test.

Compétence 2 : Volet théorique : situations d'apprentissage et d'évaluation variées.

	Étape 1	Étape 2
	30 %	70 %
Volet pratique (valeur de la compétence 40 %)	X	X
Volet théorique (valeur de la compétence 60 %)	X	X

**Physique
(053-504)**

Compétence 1 (pratique 40 %) :

- ✚ Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes relevant de la physique.
- ✚ Communiquer sur des questions de physique à l'aide des langages utilisés en sciences et en technologie.
- ✚ Volet pratique : concise en l'évaluation de rapports de laboratoire, et de mini test tout au long de la session.

Compétence 2 (Théorie 60 %) :

- ✚ Mettre à profit ses connaissances en physique.
- ✚ Communiquer sur des questions de physique à l'aide des langages utilisés en science et en technologie
- ✚ Volet théorique : situations d'apprentissage et d'évaluation variées tout au long de la session.

Compétence 3

- ✚ Communiquer à l'aide des langages utilisés en sciences et technologie
- ✚ Est intégrées à l'évaluation des compétences 1 et 2.

Modalités d'évaluation :

Compétence 1 : Volet pratique : consiste en l'évaluation de rapports de laboratoire, et de mini test.

Compétence 2 : Volet théorique : situations d'apprentissage et d'évaluation variées.

	Étape 1	Étape 2
	30 %	70 %
Volet pratique (valeur de la compétence 40 %)	X	X
Volet théorique (valeur de la compétence 60 %)	X	X

Mathématiques Culture, société et technique 4° secondaire (063-414)	Étape 1	
	Compétence 1	
	Évaluation diverses	100%
	Compétence 2	
	Les systèmes d'équations.	50%
	Géométrie analytique.	50%
	Étape 2	
	Compétence 1	
	Évaluation diverses	60%
	Évaluation CSSDN	40%
	Compétence 2	
	Les fonctions	15%
	Figures isométriques, semblables Relations métriques	15%
	Mi-session (examen bilan)	40%
Trigonométrie	15%	
Statistiques	15%	
**Il y aura une évaluation finale ME (compétence 2) dont la valeur reste à déterminer		
*(Résultat final = ME 50 % + sommaire session 50 %)		

Mathématiques Sciences naturelles (SN)- 4e secondaire (065-426)	Étape 1	
	Compétence 1	
	Évaluation diverses	100%
	Compétence 2	
	Algèbre et factorisation	50%
	Fonctions et parabole	50%
	Étape 2	
	Compétence 1	
	Évaluation diverses	60%
	Évaluation CSSDN	40%
	Compétence 2	
	Géométrie analytique	25%
	Système d'équations	25%
	Trigonométrie	25%
Géométrie et statistiques	25%	
<p>**Il y aura une évaluation finale ME (compétence 2) dont la valeur reste à déterminer</p> <p style="text-align: right;">*(Résultat final = ME 50 % + sommaire session 50 %)</p>		

Mathématiques Programme local 4° secondaire (067-562)	Étape 1 (30%)	
	Travail 1	50 %
	Travail 2	50 %
	Étape 2 (70%)	
	Travail 1	33,3 %
	Travail 2	33,3 %
	Travail 3	33,3%
Pour tous les travaux une proportion importante des points sera mise sur la démarche de résolution.		

Mathématiques

**Culture,
société et
technique
5^e secondaire
(063-504)**

Étape 1

Compétence 1 : Résoudre une situation problème (30 %)

Évaluations diverses 100%

Compétence 2 : Déployer un raisonnement mathématique (70 %)

Les systèmes d'inéquations et les polygones de contraintes 50%

Aires et solides équivalents et la loi des cosinus. 50%

Étape 2

Compétence 1 : Résoudre une situation problème (30 %)

Évaluations diverses 100%

**Il y aura une évaluation finale CSSDN (compétence 1) dont la valeur reste à déterminer.

Compétence 2 : Déployer un raisonnement mathématique (70 %)

3 évaluations de même pondération :

Les graphiques : théorie et analyse de situation. 33,3%

Les types d'événements, chances pour et contre, probabilités conditionnelles, espérance mathématique et procédures de vote. 33,3%

Les logarithmes et les mathématiques financières (intérêts simples et composés). 33,3%

**Il y aura une évaluation finale CSSDN (compétence 2) dont la valeur reste à déterminer.

Mathématiques Sciences Naturelles (SN) 5e secondaire (065-506)	Étape 1 Compétence 1 : Résoudre une situation problème (30 %) Évaluations diverses 100% Compétence 2 : Déployer un raisonnement mathématique (70 %) Optimisation 50% Les fonctions 50%
	Étape 2 Compétence 1: Résoudre une situation problème (30 %) Évaluations diverses 100% **Il y aura une évaluation finale CSSDN (compétence 1) dont la valeur reste à déterminer.
	Compétence 2 : Déployer un raisonnement mathématique (70%) 4 évaluations ayant la même pondération : Les fonctions exponentielles et logarithmiques 25% Les vecteurs 25% Les fonctions trigonométriques 25% Les coniques 25% **Il y aura une évaluation finale CSSDN (compétence 2) dont la valeur reste à déterminer.

Mathématiques Programme local 5e secondaire (067-562)	Étape 1 (30%)	
	Travail 1	50 %
	Travail 2	50 %
	Étape 2 (70%)	
	Travail 1	33,3 %
	Travail 2	33,3 %
	Travail 3	33,3%
Pour tous les travaux une proportion importante des points sera mise sur la démarche de résolution .		

DOMAINE DE L'INFORMATIQUE

Informatique (Programme local) 5° secondaire (111-552) Automne 5° secondaire (111-562) Hiver	Étape # 1	
		Google Documents 50 %
		Desmos (graphiques en ligne) 25 %
		Réseau de concepts 25 %
	Étape # 2	
		Google Formulaires 20 %
		Google Feuilles de calcul 15 %
		Google Présentations 15 %
		Réseau de concepts (outils en ligne) 15 %
		Simulation interactive 20 %
	Exercices numériques en mathématiques 15 %	

ANNEXES



BRAF123456 831108
BRAC, Francine

Relevé des apprentissages (Second cycle)

1391921

Page 1 de 1

Imprimé le : 2009-09-02

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

	CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/S	CEN
Conditions supplémentaires à remplir pour la délivrance du diplôme d'études secondaires en formation générale J5 : Langue d'enseignement Langue seconde Mathématique de 4e secondaire Sciences physiques de 4e sec. ÉCR ou EPS de 5e sec UN de 4e ou de 5e sec (54 u) UN de 5e sec (20 u)	043402	Educ. physique et à la santé	2	68	2009	06	5	
	045464	Sports-études (progr. local)	4	96	2009	06	1	
	045474	Sports-études (progr. local)	4	97	2009	06	1	
	069404	Éthique et culture religieuse	4	83	2009	06	3	
	087404	Histoire-éducation citoyenneté	4	69	2009	06	4	
	132406	Français, langue d'enseignement de la 4e secondaire	6	71	2009	06		
	132410	Français lecture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		76	2009	06	3	
	132420	Français écriture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		65	2009	06	4	
	132430	Français communication orale, langue d'enseignement de la 4e secondaire		74	2009	06	4	
	134404	Anglais, langue seconde, programme de base de la 4e secondaire	4	85	2009	06		
	134410	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 4e secondaire		87	2009	06	2	
	134420	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 4e secondaire		81	2009	06	3	
	134430	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 4e secondaire		88	2009	06	1	
	168402	Arts plastiques	2	82	2009	06	3	



Copie certifiée conforme
au registre officiel du
ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

Jean-Eugène Hamel

Directeur
Direction de la sanction des études

CÉA des Navigateurs - St-Romuald

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de l'école : CÉA des Navigateurs - St-Romuald Code d'organisme : 824220 Adresse : 1172, boul. Guilleme-Couture; Lévis G6V 5M6 Téléphone : (418) 839-5482 Télécopieur : (418) 839-9855 Directrice ou directeur de l'école : Nicole Labrecque Signature : <i>Nicole Labrecque</i>	Étape de communication : 1 Début de l'étape : 2017-08-25 Fin de l'étape : 2017-10-05
Destinataire(s) du bulletin : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tutrice, tuteur <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Nom : Adresse : Téléphone rés. : Téléphone trav. : Autre numéro :	Fiche : Nom de l'élève : Code permanent : Date de naissance : Âge au 30 septembre : Classe : Cinquième

2. RÉSULTATS

Mathématique : séquence Sciences naturelles	5 ^e secondaire			
	Étape 1	Étape 2		Résultat final
Matière : 065506				
Enseignant(e) : Charles Bigaouette				
Résoudre une situation-problème	97			97
Utiliser un raisonnement mathématique	92			92
Résultat disciplinaire	94			94
Moyenne du groupe	82			82
Unités				
Absences	Étape 1: <u>2</u> Étape 2: <u> </u> Étape 3: <u> </u>			
Commentaires : Excellent travail et comportement				

3. COMMENTAIRES SUR CERTAINES COMPÉTENCES

Commentaires sur deux des quatre compétences suivantes : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe Année 2017
Organiser son travail Étape 1: L'élève organise son travail de façon très satisfaisante.
Savoir communiquer Étape 1: L'élève communique de façon très satisfaisante.

4. AUTRES COMMENTAIRES

Commentaires divers Afin de permettre aux élèves concernés de se présenter à l'épreuve du MEES en français écriture - 5e secondaire (132-520), il y aura une suspension de cours le 7 décembre 2017 pour la journée. Les élèves désirant s'inscrire à un examen de reprise en français écriture - 5e secondaire (132-520) ont jusqu'au 26 octobre 2017 pour s'inscrire. Pour les autres matières, ils ont jusqu'au 4 décembre 2017. La session d'examens se tiendra du 15 au 25 janvier 2018. Lors de cette période, il y a aura une suspension des cours. N'oubliez pas que le 1er novembre est la date limite des inscriptions pour les cégeps et les programmes de la formation professionnelle. Pour plus d'informations, consultez votre conseillère d'orientation, Cynthia Asselin. Bonne fin de session!
--